

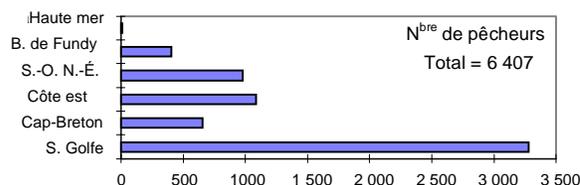
Survol de la pêche du homard dans la Région des Maritimes (1998)

Sommaire

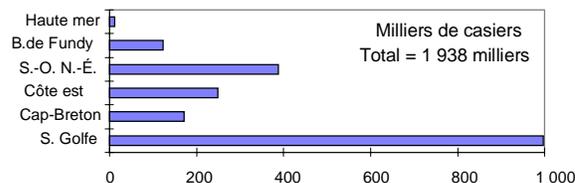
- Les prises et l'abondance semblent avoir fléchi dans la plupart des zones de pêche du homard, à l'exception de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard (ZPH 24) et du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (ZPH 34), où les prises sont restées élevées, et dans la baie de Fundy (ZPH 35-38), où elles ont augmenté.
- Une nouvelle méthode d'évaluation révèle que les taux d'exploitation sont élevés dans la plupart des zones. Les nouvelles estimations accusent néanmoins une baisse d'environ 20 %.
- Les nouvelles mesures de conservation qui seront mises en oeuvre de 1998 à 2001 représentent une bonne étape vers l'accroissement de la production d'oeufs dans les provinces Maritimes du Canada.
- Une augmentation de la production d'oeufs dans tous les stocks de homard des Maritimes est jugée nécessaire.

La pêche

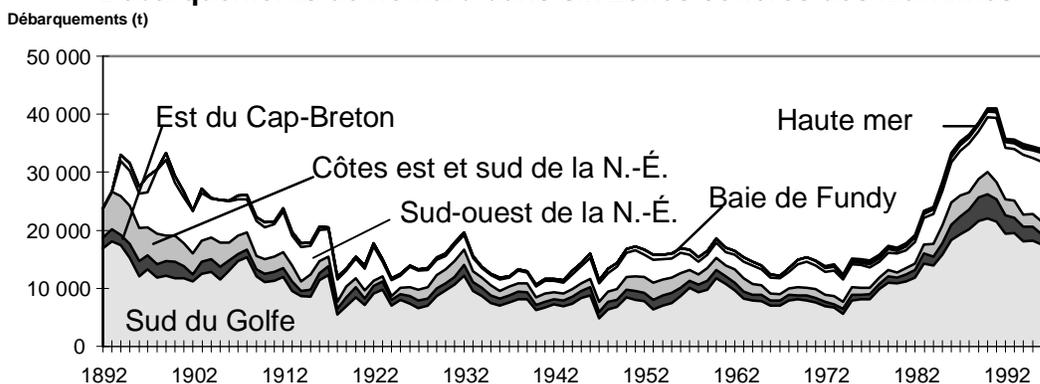
On dénombre plus de 6 400 **titulaires de permis de pêche du homard** dans les Maritimes, dont plus de la moitié se trouvent dans le sud du Golfe du Saint-Laurent (ZPH 23-26 sur la carte ci-dessus).



Environ deux millions de **casiers à homard** sont exploités légalement dans la pêche; là encore, la moitié d'entre eux se trouvent dans le sud du Golfe.



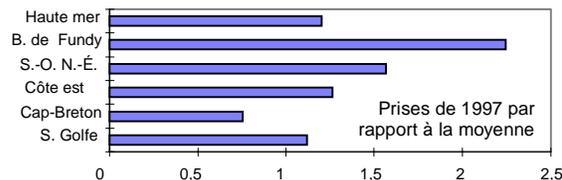
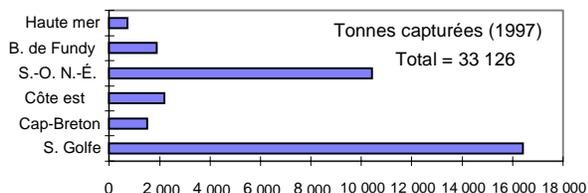
Débarquements de homard dans six zones côtières des Maritimes



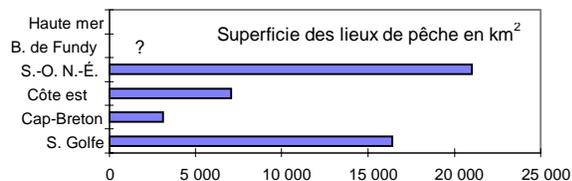
Les débarquements ont culminé à 41 000 t en 1991. Environ 80 % des débarquements actuels proviennent du sud du Golfe et du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (ZPH 34), les deux zones de pêche du homard les plus importantes de l'est du Canada (voir les courbes gris clair et blanches dans la figure ci-dessus). Le plus petit apport, soit environ 2 %, vient de la pêche en haute mer (ZPH 41).

État de la ressource

Au cours de la dernière décennie, les prises ont diminué dans toutes les zones, sauf dans le sud du Golfe (ZPH 24), dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (ZPH 34) et dans la baie de Fundy (ZPH 35-38). Les prises de 1997 correspondent à peu près à la moyenne de 1974 à 1996 dans la plupart des eaux des Maritimes, mais sont très supérieures à cette moyenne dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et dans la baie de Fundy.

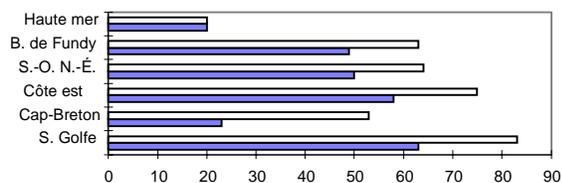


Étant entendu qu'il n'y a pas de méthode uniforme pour mesurer l'étendue des lieux de pêche du homard, ceux du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse semblent cependant les plus grands. Les plus petits sont ceux du large de la côte est du Cap-Breton (ZPH 27-30).

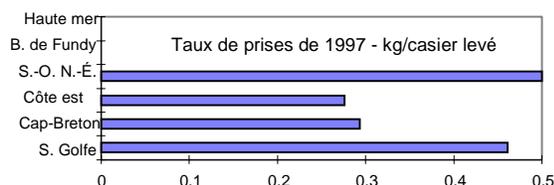


On a estimé les taux d'exploitation en recourant à une nouvelle méthode dans certaines évaluations. Les nouvelles estimations, qui sont considérées comme préliminaires, sont inférieures aux précédentes. Les estimations actuelles du taux d'exploitation, illustrées ci-après (parties ombrées représentant les valeurs inférieures et parties transparentes les valeurs supérieures), restent élevées.

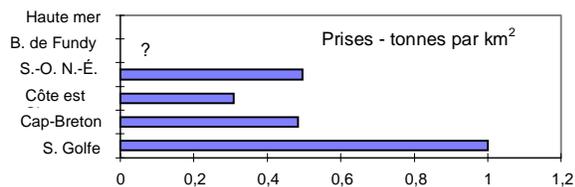
Estimations min. et max. du taux d'exploitation



En 1997, les **taux de prises** étaient comparables dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et dans le sud du Golfe; ils étaient plus bas dans l'est du Cap-Breton ainsi que sur les côtes est et sud de la Nouvelle-Écosse (ZPH 31-33).

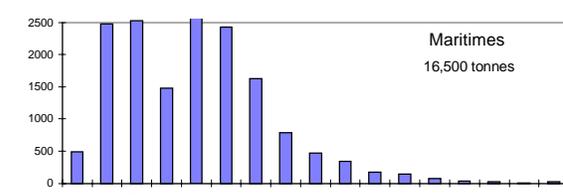
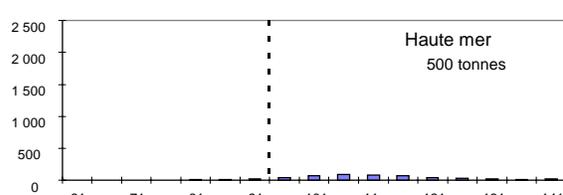
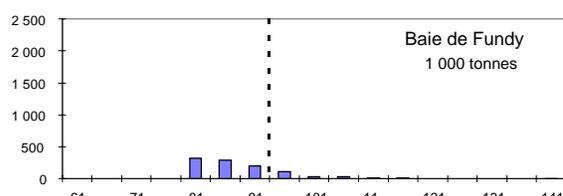
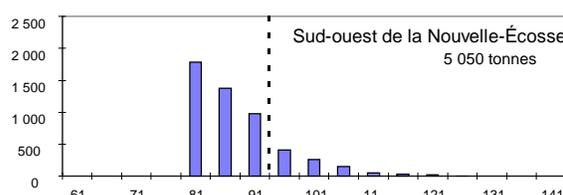
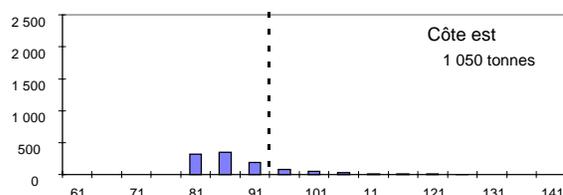
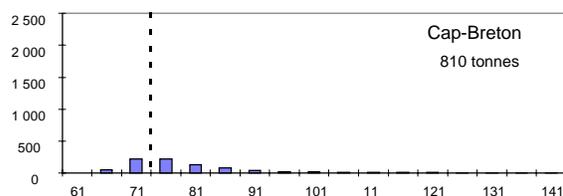
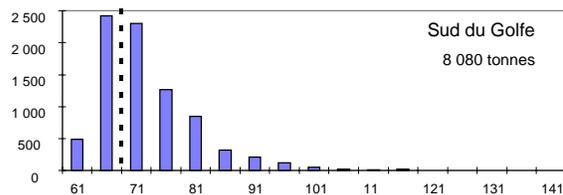


Les eaux du sud du Golfe produisent plus de tonnes de homard par unité de superficie que le reste des Maritimes. On n'a pas estimé la superficie des lieux de pêche de la baie de Fundy. À noter que les comparaisons par rapport à la superficie ne tiennent pas compte de la qualité de l'habitat.



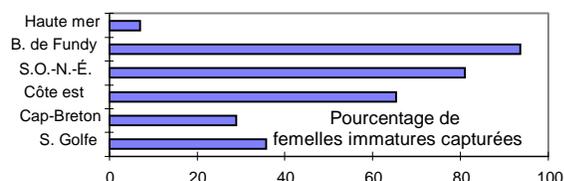
Les graphiques suivants illustrent la **distribution des homards femelles selon la taille** dans la pêche de 1997. Ils présentent le nombre de tonnes par catégorie de taille et permettent d'effectuer des comparaisons entre les zones. La plupart des prises proviennent du sud du Golfe et du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Environ 90 % des prises du sud du Golfe sont inférieures à 81 mm. En revanche, toutes les prises du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse sont supérieures à 81 mm. Pour l'ensemble des Maritimes, il apparaît que le nombre de tonnes capturées est presque égal dans toutes les catégories de taille

échelonnées par tranches de 5 mm entre 66 mm et 91 mm.



Les lignes verticales en pointillé dénotent la taille à laquelle 50 % des femelles sont à maturité.

Il ressort clairement du graphique suivant que la plupart des homards femelles récoltés dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et dans la baie de Fundy sont capturés avant d’avoir pu se reproduire. À noter, toutefois, que les homards de taille supérieure à celle à laquelle 50 % d’entre eux sont à maturité n’ont peut-être pas pu se reproduire s’ils sont capturés avant l’expulsion des oeufs. Ainsi, dans l’est du Cap-Breton, bien que le graphique révèle que 30 % des femelles capturées sont immatures, en réalité environ 70 % des homards pêchés ne se sont pas encore reproduits.



On sait que la température de l’eau influe sur les taux de prises du homard. Le tableau suivant fournit une comparaison entre les **températures de l’eau en surface** en 1997 dans les mois et les zones où était pratiquée la pêche du homard et les moyennes à long terme (1980-1996). Il ressort que les températures dans la pêche d’hiver étaient supérieures à la normale, tandis que dans les pêches ayant lieu de mai à juin, elle était généralement inférieure à la normale.

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Sud du Golfe						i	i		s	s	N	
Est du Cap-Breton						ii	i	i				
Côte est	ss	ss	s	N	ii	i	i					
Sud-ouest de la N.-É.	ss	ss	N	N	i							ss
Baie de Fundy	s	s	N	s	N	N					N	s
Haute mer	ss	ss	i	N	i	N	s	i	s	i	N	N

N = normal
 i = légèrement inférieur à la normale
 ii = très inférieur à la normale
 s = légèrement supérieur à la normale
 ss = très supérieur à la normale

Perspectives

Les prises sont en recul dans toutes les zones, sauf sur la côte nord de l’Î.-P.-É. (ZPH 24), dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et dans la baie de Fundy. Bien que nous soyons incapables de prédire le recrutement, nous constatons que les prises de la dernière décennie ont été bien supérieures à la moyenne de 1884-1994 (19 500 t) et il est vraisemblable qu’elles diminueront dans la plupart des zones. Les nouvelles mesures de conservation qui seront mises en oeuvre de 1998 à 2001 représentent une étape importante pour l’accroissement de la production d’oeufs dans la région des Maritimes, qui est jugée nécessaire dans toutes les zones de cette région.

Considérations de gestion

Le CCRH (1995) a indiqué qu’il y avait un risque de perte de recrutement dans la pêche du homard si on ne prenait pas de moyens d’accroître la production d’oeufs, en particulier la production d’oeufs par recrue. Bien que de façon générale l’industrie ait reconnu la nécessité d’un changement, elle ne s’est pas ralliée à l’objectif fixé par le CCRH

et, en attendant de plus amples discussions sur des objectifs de conservation pertinents, il a été décidé de viser un doublement de la production d'oeufs par recrue. Rien dans les évaluations récentes n'indique que cet objectif devrait être modifié. Quoique les débarquements soient restés élevés dans certaines zones et aient même augmenté dans la baie de Fundy, on n'a pas décelé de baisse dans l'intensité de la pêche depuis la parution du rapport du CCRH, et les débarquements ne sont peut-être pas un bon indice de l'état des stocks.

On s'inquiète dans la région de ce que les évaluations de stock ne soient pas parvenues à refléter les changements importants survenus dans le niveau et la distribution de l'effort de pêche. Des renseignements récents dénotent une extension possible des lieux de pêche, en particulier dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. On élabore actuellement divers moyens d'améliorer l'exactitude et la crédibilité des avis biologiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements,

communiquer avec : Michael Chadwick
Gestionnaire, Division des
invertébrés halieutiques
Direction des Sciences
Min. des Pêches et des
Océans
Région des Maritimes
C. P 5030
Moncton (N.-B.) E1C 9B6
Tél : (506) 851-6206
Fax : (506) 851-2387
Courriel :
chadwickm@mar.dfo-
mpo.gc.ca

Références

- MPO 1998a. Homard du sud du golfe du Saint-Laurent (ZPH 23, 24, 25, 26A et 26B). MPO - Sciences, Rapport sur l'état des stocks. C3-12 (1998)
- MPO 1998b. Homard de l'est du Cap-Breton (ZPH 27-30). MPO - Sciences, Rapport sur l'état des stocks. C3-59 (1998)
- MPO 1998c. Homard des côtes est et sud de la Nouvelle-Écosse (ZPH 31-33). MPO - Sciences, Rapport sur l'état des stocks. C3-60 (1998)
- MPO 1998d. Homard du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (ZPH 34). MPO - Sciences, Rapport sur l'état des stocks. C3-62 (1998)
- MPO 1998e. Homard de la baie de Fundy (ZPH 35, 36 et 38). MPO - Sciences, Rapport sur l'état des stocks. C3-61 (1998)

Distribué par le :

Bureau du processus consultatif de la Région des Maritimes
Ministère des Pêches et des Océans
C.P. 1006, Succ. B203
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
Canada B2Y 4A2
Téléphone : 902-426-7070
Courriel : MyraV@mar.dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas>
ISSN : 1480-4921

An English version is available on request at the above address.



*La présente publication doit être citée
comme suit :*

MPO 1998. Survol de la pêche du homard
dans la Région des Maritimes (1998).
MPO - Sciences, Rapport sur l'état des
stocks. C3-58(1998)